

heures, quelquefois à une heure, et on les y laissait jusqu'au lendemain matin, sans autre chose qu'une croûte ou un morceau de pain qu'on leur donnait dans leur petit lit après souper.

Q.—Autre chose encore? R.—Je lui dis aussi que les garçons de trois à six ou sept ans, qui auraient dû être à l'école, se promenaient toute la journée à travers des corridors souterrains, sombres, où le soleil jamais ne pénétrait, des passages noirs et isolés, et cela depuis leur sortie du réfectoire jusqu'à leur retour dans cette même salle. C'est à peine si une Soeur leur adressait la parole. Rencontrait-on un enfant, on pouvait s'adresser à lui parler, mais on ne tenait pas que quelqu'un leur parlât. J'ajoutai qu'on les laissait dans le sous-sol seuls avec des gens parfois ivres; qu'il y avait des enfants dont les facultés mentales étaient peu développées; que des Soeurs de l'orphelinat m'avaient informé de l'immoralité qui régnait parmi les jeunes enfants qui sûrement n'en connaissaient pas la portée. Ils ne la connaissaient pas alors, vu leur extrême jeunesse. Je lui dis encore que c'était les garçons qui couchaient et lavaient les tout petits; que les enfants avaient la figure sale de plusieurs jours, parce qu'on ne la leur lavait pas; qu'on faisait coucher les tout petits sur une toile de caoutchouc froide, sans draps, ou quoi que ce soit entre les bébés et le caoutchouc.

Q.—Lui avez-vous parlé d'autre chose? Vous nous avez parlé des enfants et de la façon dont on s'occupait d'eux ou, suivant le cas, dont on les négligeait. Votre conversation ne s'est-elle pas tournée vers d'autres points? R.—Je lui ai demandé s'il avait vu le rapport que j'avais envoyé à la Mère générale.

Q.—Le rapport que j'ai lu? R.—Oui et il répondit: "Oh, je le connais d'un bout à l'autre." Il admit ce que j'avais dit au sujet des enfants. "Et maintenant, lui dis-je, je voudrais qu'avant de quitter cette maison, vous descendiez dans le sous-sol pour inspecter l'endroit où les petits garçons ont passé leurs journées, et en effet il y alla.

Q.—Et puis? R.—Et il fut de mon avis, ou du moins il ne contesta pas ce que j'avais dit au sujet de l'état des enfants, et en rejeta la faute sur les Soeurs et les novices qui travaillaient à cet endroit. (La plupart, à cette époque, étaient des novices.) "Et, ajouta-t-il, vous savez, on ne devrait pas envoyer ici des novices, car réellement elles ignorent comment soigner les enfants."

Q.—C'est tout? R.—Je lui dis alors qui était vraiment responsable de cet état de choses.

Q.—Que lui dites-vous à ce sujet? R.—Que la Supérieure générale était vraiment responsable de cet état.

Q.—Qui était la Supérieure générale? R.—La Mère Francis Regis. Responsable parce que c'était son devoir de confier les enfants à des Soeurs compétentes qu'il lui serait facile de trouver, si elle voulait en avoir.

Q.—Qu'arriva-t-il ensuite? R.—Je lui parlai alors du système de chauffage.

Q.—Et que dites-vous à ce sujet à l'archevêque? R.—Que le système avait été posé trois ans auparavant, que la Maison de Ste. Marie-du-Lac était neuve.

Q.—Vous parlez de Ste. Marie-du-Lac. Nous l'avons appelé l'orphelinat. Est-ce le même établissement? R.—Oui.

Q.—Au cas où mon savant confrère croirait que c'est un autre établissement, était-ce le système de chauffage de cet établissement? R.—Oui, à Ste. Marie-du-Lac. Q.—C'est la Maison où vous étiez? R.—Oui, à cette époque.

Q.—Dites-nous vos remarques à l'archevêque au sujet du système de chauffage? R.—Je lui dis: "Vous savez que c'est une grande faute de changer ce système." "Ma foi, répondit-il, je crois bien n'en avoir rien su."

Q.—Il ne savait pas que c'était une sottise? R.—Il ajouta: "Vous savez qu'on ne peut pas chauffer à la vapeur un édifice aussi vaste." "Comment, répondis-je, mais les plombiers affirment que la vapeur est le seul système qui convienne à un établissement de cette grandeur." Je lui rapportai ce qu'avait dit le contremaître qui avait installé le système de chauffage, que deux autres ouvriers m'avaient dit la même chose.

Q.—Vous lui avez répété les paroles du contremaître et les renseignements des deux autres ouvriers? R.—Oui, qui me dirent avant de changer le système.